

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 14 juin 2016

OBJET :
**Convention pour l'accompagnement
des allocataires du RSA**

**Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°4**

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur rappelle que le Conseil d'Administration a délibéré le 28 mai 2009 sur l'engagement du Centre Communal d'Action Sociale dans le dispositif « Revenu de Solidarité Active ».

La loi n°2008-1249 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion promulguée le 1^{er} décembre 2008, est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009. Un décret d'application n°2009-404 du 16 avril 2009 précise les conditions de sa mise en œuvre.

Cette loi instaure une nouvelle prestation de solidarité, destinée à garantir aux familles les plus démunies des moyens financiers minimaux d'existence.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle propose au CCAS d'Essey-lès-Nancy, une convention pour l'accompagnement de 100 allocataires du RSA de la commune.

Celle-ci précise notamment que le bénéficiaire a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique.

Cet accompagnement se décline sur les axes suivants :

- intégration de modalités d'intervention collective dans l'accompagnement,
- négociations des objectifs et des engagements du contrat d'insertion, et rédaction du contrat avec délégation de signature du président du Conseil Départemental,
- promotion de l'autoévaluation de leurs parcours par les personnes.

Cet accompagnement bénéficie d'un appui et du conseil technique du binôme de correspondants territoriaux.

La mission d'accompagnement confiée au CCAS d'Essey-lès-Nancy par le Département concerne 100 allocataires domiciliés dans la commune. Le taux de contractualisation est fixé à 100% des bénéficiaires orientés par le service territorial insertion.

Le Département participera au financement de cette action pour un montant de 8 939,01 €. Le versement de la participation du Département s'effectuera trimestriellement sur présentation d'un mémoire faisant apparaître les dépenses engagées pour ce(s) poste(s).

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer la convention, annexée à la présente, conclue pour sur la période du 01/01/2016 au 30/06/2016.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 21 juin 2016.

Pour extrait,

The image shows a circular official stamp on the left and a handwritten signature on the right. The stamp contains the text 'COMMUNAL D'ACTION SOCIALE' around the perimeter and 'Essey-lès-Nancy' in the center. The signature is written in black ink over the stamp and extends to the right.
Le Président,
Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 14 JUIN 2016

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	10
Nombre de votants	10

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Myriam LEDROIT, Véronique SAGET, Jacqueline BELLIER, Rosette GIRSCH, Janine MARCHAL et Marie-France METZELARD.

MM. Guy FRANIATTE et Claude CHASSARD.

EXCUSEE :

Mme Stéphanie GEORG.

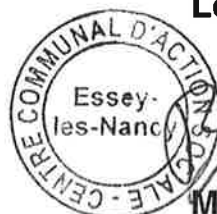
ABSENTS :

Mmes Patricia LANZI et Marie-France LACOUR.

MM. Louis CAUSERO, Matthieu RIFF, Jean-Pierre BRANDELY et Patrick CAILMAIL.

Pour extrait,

Le Président,



Michel BREUILLE